



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Conciliateurs

Question écrite n° 6375

### Texte de la question

M. Jean-Marie Geveaux s'inquiète auprès de M. le ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice, de l'encombrement des rôles des tribunaux d'instance et des délais de jugement allongés qui en découlent pour les litiges relatifs à la consommation. En effet, cette situation est fortement préjudiciable pour les particuliers qui, pour des litiges mettant en jeu des sommes relativement modestes, sont confrontés à des procédures très complexes et fort longues, ce qui ne manque pas de décourager de très nombreux consommateurs lésés, au détriment de l'image de la justice et surtout de l'Etat de droit. Aussi, il lui demande, dans un souci de bonne administration de la justice, s'il entend prendre des mesures tendant à l'institutionnalisation de la procédure d'arbitrage par la désignation d'un magistrat de l'ordre judiciaire spécialement délégué aux conflits de consommation. Une telle initiative permettrait d'aboutir à une simplification des procédures et de favoriser les solutions précontentieuses.

### Texte de la réponse

Les points évoqués par l'honorable parlementaire font actuellement l'objet d'une étude dans le cadre des travaux de la commission sur la justice de proximité, présidée par MM. les sénateurs Haenel et Arthuis, qui tendent, notamment, à développer les procédures de conciliation.

### Données clés

**Auteur :** [M. Geveaux Jean-Marie](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 6375

**Rubrique :** Justice

**Ministère interrogé :** justice

**Ministère attributaire :** justice

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 4 octobre 1993, page 3288

**Réponse publiée le :** 13 décembre 1993, page 4514